



**HAL**  
open science

## La Réunion devant la post-modernité

Sudel Fuma, Jean Poirier

► **To cite this version:**

Sudel Fuma, Jean Poirier. La Réunion devant la post-modernité. *Revue historique des Mascareignes*, 2002, Les années soixantes dans le Sud-Ouest de l'océan Indien : La Réunion, Madagascar, Maurice, Mayotte, 04, pp.257-267. hal-03454037

**HAL Id: hal-03454037**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03454037v1>**

Submitted on 29 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La Réunion devant la post-modernité

Sudel Fuma et Jean Poirier

*Universités de La Réunion et de Nice*

Chaque fois qu'un Réunionnais revient d'un séjour hors de l'île de La Réunion, même lorsqu'il s'agit d'une absence de deux ou trois ans, il exprime toujours la même réaction : ce qu'il retrouve n'est plus reconnaissable ; il lui semble impossible qu'en si peu de temps tout ait changé. En effet, force est de constater qu'après une longue maturation des facteurs d'évolution, la société réunionnaise a réalisé une véritable mutation. À quel moment ou plutôt à quelle époque peut-on fixer celle-ci ? Quand la société réunionnaise est-elle entrée en post-modernité ?

Le problème est complexe car il faudrait distinguer les « permanences » qui persistent au-delà des « ruptures », l'origine des diverses influences, et les grands seuils de changement. On s'accorde très généralement pour identifier le début de la mutation postmoderne aux années cinquante, date de la mise en place de la civilisation dite « post-industrielle ». Et déjà les différences se posent ! La Réunion serait passée directement d'une situation pré-industrielle à une situation post-industrielle ! C'est là en réalité le vrai problème des pays du Tiers Monde. La post-modernité, c'est la révolution des techno-sciences, l'apparition des énergies nouvelles, la métamorphose de l'information et de la communication, la révolution de la médecine et les grandes transformations des pratiques sociales et des mentalités : l'hétéroculture, la dysculturation, l'inversion des modèles. Il est exact que tout cela est présent aujourd'hui à La Réunion, avec des aspects et des conséquences très variables selon les domaines de l'existence individuelle et sociale.

Le colloque qui a eu le courage de proposer un essai de synthèse a tenté une vraie gageure ; pour ne pas répéter en quelques pages des notions acquises, pour échapper aux clichés, nous voudrions essayer d'aller à l'essentiel en dégageant si possible les grands thèmes majeurs ; pour cela nous ne reprendrons pas ici des analyses déjà faites, nous nous dégagerons de la démographie, de la technologie et de l'économie, pour essayer d'atteindre des traits pertinents de la dynamique sociale. Nous mettrons ainsi l'accent d'une part sur l'**ouverture**, d'autre part sur les nouvelles **identités collectives**.

## I - L'OUVERTURE

On peut sans doute faire remonter le départ des grandes évolutions significatives au moment de la départementalisation, donc après 1946, en estimant que la décennie décisive a été celle des années soixante. On comprend sans doute mal aujourd'hui que La Réunion a vécu une longue histoire de fermeture, avec une société close, bloquée dans le respect des décideurs (les « gros Blancs » et l'Église), la croyance en la prédestination de la vie, l'analphabétisme, la grande précarité de l'existence matérielle, l'absence de toute vision d'avenir et de tout idéal de changement politique, avec des conséquences beaucoup plus importantes qu'on ne le croit, par pénétration dans l'inconscient collectif pendant plusieurs siècles de condition servile. Désormais les cadres de cette société de fermeture ont éclaté, au plan matériel d'abord. Les récits de vie que nous avons collectés confirment l'importance de l'ancrage géographique : il est parfaitement exact que l'on pouvait passer toute une existence dans un périmètre restreint<sup>[1]</sup>. De nombreux « petits Blancs » des hauts n'ont jamais connu la mer, même si on pouvait la voir à l'horizon. Désormais une grande majorité de Réunionnais a voyagé dans toute l'Ile, la métropole a cessé depuis longtemps d'être un pays mythique et les voyages individuels ont remplacé les migrations officielles de main d'œuvre. Les relations avec l'île Maurice sont très fréquentes et concernent tous les milieux sociaux de l'Ile. La politique sociale, même si d'autres priorités devraient retenir son attention, a favorisé des séjours d'enfants scolaires en France, en Grande-Bretagne et en « classe de neige »... On est passé d'un extrême à l'autre<sup>[2]</sup>.

Il ne faut pas oublier que cette connaissance de l'autre et de l'ailleurs n'est pas unilatérale ; désormais un nombre de plus en plus important de « métropolitains » connaît La Réunion ; des touristes lui sont fidèles et des facilités existent en faveur des clubs de 3e ages regroupés dans des offices municipaux. On ne saurait surestimer les conséquences de ces expériences directes sur le monde extérieur, du plus proche au plus lointain. Le Réunionnais est sorti définitivement de son exil intérieur, et le mouvement ne cessera évidemment pas de s'accroître<sup>[3]</sup>. On peut espérer qu'un certain nombre de clichés et d'idées reçues ont d'ores et déjà disparu.

La scolarisation des enfants et la mise à disposition du public de divers moyens culturels s'inscrivent dans la même perspective. Il serait intéressant d'organiser des enquêtes régulières destinées à montrer quelles est la « consommation culturelle » des diverses composantes de la population : lectorat de la presse et des livres, cinémas, théâtre, sans oublier le sport, la participation aux manifestations festives – et aux pratiques des diverses confessions qui font en réalité partie de l'ordre culturel. La connaissance de ces taux de fréquentations serait utile pour la programmation des initiatives culturelles... Certes, il existe encore une part de la population qui n'est pas encore

[1] Nous menons depuis 1977 un programme de collecte de récits de vie. Le recensement des différents travaux a été fait en 2001 dans le cadre du programme Unesco-Route de l'esclavage.

[2] cf. Bertile Wilfrid, « L'ouverture au monde », in *La nouvelle Réunion, Cinquantième anniversaire de la départementalisation*, Conseil Général, imp. Graphica, novembre 1996, 203 p., pp.118 à 131. La baisse des tarifs aériens dans les années quatre-vingt et la fin du monopole d'Air France ont permis un accroissement considérable du nombre de passagers. Avant la fin du xx<sup>e</sup> siècle, le taux de fréquentation de la ligne Réunion-Métropole était supérieur à la moyenne mondiale et le nombre de passagers sur la liaison continue constituait 55 % du trafic total de l'aéroport.

[3] INSEE, *Tableau économique de La Réunion, 2000-2001*, p. 49. 48 500 Réunionnais vivaient en France en 1974, 150 000 en 1990, soit trois fois plus d'immigrants en moins de 20 ans ! À l'inverse, le nombre de personnes nées hors de La Réunion et vivant à La Réunion est aussi multiplié par 2,5 pour la même période (22 801 en 1974, 57 118 en 1990). Ce nombre passe à 78 500 en 1997.

concernée par la culture, mais les infrastructures sont en place et les réalisations déjà acquises ont fait passer la société créole **d'un monde fermé sur soi à un monde potentiellement ouvert sur tous.**

## II - DYNAMIQUE DES IDENTITÉS COLLECTIVES

Concomitant à ce mouvement, qui est en définitive un processus de libération, se sont affirmés une série de changements concernant les identités collectives, avec des caractères qui distinguent La Réunion des sociétés traditionnelles (ainsi l'aspect non structuré des villages, l'absence de lignages ou véritables segments lignagers, l'absence de relations organiques avec les esprits telluriques, l'imprécision des terroirs). Les éléments classiques de socialisation de l'individu ont joué normalement – avec leurs spécifications, tout au long de l'histoire. Il s'agit de trois grandes cellules d'intégration que sont les groupes de co-descendance, le groupe de co-résidence et le groupe de co-transcendance qui transforment progressivement l'enfant en personnage social et sont au fondement des identités collectives<sup>[4]</sup>... Nous nous bornerons ici à définir les lignes de force des évolutions d'hier à aujourd'hui...

Le groupe de co-descendance rassemble les individus qui sont issus d'une même origine. **On ne trouve pas à La Réunion de clans** (unis dans le souvenir d'un même ancêtre, historique ou légendaire, avec une série d'interdits et de symboles), ni des lignages, sans doute parce que le peuplement de l'Ile a été fait pour l'essentiel dans le cadre du système de l'esclavage dès les débuts de la colonisation à partir d'individus. Mais nous sommes en présence de familles plurilinéaires (avec une préférence patrilinéaire) composées de parents et d'alliés. Pendant très longtemps la solidarité des membres de cet ensemble, fondé à la fois sur la parenté et sur l'alliance a été une réalité, marquée en particulier par des contacts réguliers, par la présence aux grands rituels qui scandent l'existence de la naissance aux décès en passant par le mariage, et par l'entraide qui, on le sait, est d'autant plus nécessaire que la précarité est sévère. **Ces liens se sont désormais relâchés ; on peut dire que la personne individuelle est devenue plus importante que le personnage social**, ce qui entraîne, chez les jeunes, un déséquilibre de la relation de l'être au groupe.

La seconde structure de socialisation nous semble avoir été plus atteinte : il existait autrefois un lien qu'on peut dire naturel à la fois nécessaire et inévitable, avec le lieu de vie : l'habitation, l'habitat, le « vicinat » - même si les voisins les plus proches étaient parfois éloignés du fait de l'habitat dispersé – et le terroir. On pouvait se définir à partir de ces coordonnées matérielles, d'ordre topographique. Il est banal de constater que désormais la communauté villageoise a été profondément transformée. L'habitat n'est plus cette sorte de « survêtement » social qu'on a décrit. Les dimensions fondamentales ont changé : le vertical a remplacé l'horizontal. L'urbanisation ne cesse de progresser, même si le terme exact est différent : il faut en effet parler de « **rurbanisation** » bien que le néologisme qui remonte au dernier quart du xx<sup>e</sup> siècle soit quelque peu rugueux. **La « rurbanisation » est cette situation paradoxale devenue majori-**

[4] Fuma Sudel, Poirier Jean, « Métissages, hétéroculture et identité culturelle », colloque international « Métissage », CNRS, Paris, l'Harmattan, 323 p., pp. 49 à 65.

**taire même en Europe dans laquelle l'habitat n'est ni urbain, ni rural, mais les deux à la fois** On a assisté à la construction systématique d'immeubles collectifs, à la disparition des bidonvilles et à la généralisation de la « rurbanité ». Toute l'organisation économique des ménages a été changée ; si précaire soit-elle, l'économie traditionnelle reposait sur une part non négligeable d'auto consommation : la « KOUR » comprenait toujours en dehors d'un petit élevage de volaille, quelques abris où l'on gardait des cabris, des cochons, parfois un bovin ; l'horticulture fournissait des condiments (piments) et de légumes (brèdes)... Les bidonvilles, tant méprisés, dépourvus de toute hygiène, secrétaient une incontestable convivialité qui a disparu dans les logements des tours qui eux ne sont pas gratuits pour leurs occupants.

Nous ne ferons que rappeler ici l'effacement de la troisième structure de socialisation : l'appartenance religieuse. On pourrait dresser un sévère constat de carence, puisque, si nous avons raison, en étant privé de ses groupes traditionnels d'intégration, l'individu a été privé de ses identités collectives ; certes ces structures n'ont pas disparu, mais profondément transformées elles n'assurent plus leurs fonctions de socialisation et d'intégration<sup>[5]</sup>. Nous sommes là devant une situation de manque qui explique les aspects, qu'on peut dire pathologiques, de la relation de l'être au groupe, et qui, sans doute, a favorisé les bouleversements profonds du tissu social générés par les modèles d'inversion que nous allons évoquer.

### **L'inversion des modèles.**

Cette tendance s'est exercée sur la population réunionnaise à la fois pendant l'histoire coloniale et ensuite pendant la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle mais il semble qu'elle s'est affirmée pendant la décennie des années soixante. Nous ne nous attarderons pas sur le premier point sauf pour souligner l'importance de pratiques organisées depuis la métropole dans la continuité du pacte colonial.

- L'Ile était une île à sucre qui fournissait des matières premières sans que – comme pour les autres productions agricoles – l'autorité envisage le passage du secteur primaire au secteur secondaire en apportant un début d'industrialisation par la transformation sur place des produits.
- La prise de décision était oligarchique, c'étaient les « gros Blancs » (qui ont certes été à l'origine d'initiatives et réalisations économiques, mais pour leur seul profit) qui détenaient les leviers de commande : grands propriétaires, usiniers, commerçants, ils possédaient en réalité le pouvoir politique et comme beaucoup de gouverneurs ont pu le constater, le gouvernement central réservait un accueil favorable à leurs suggestions et recommandations. Il est vrai que les intérêts coloniaux en métropole leur servaient de relais.
- Pendant très longtemps, le social a précédé l'économique, et souvent même, le culturel a précédé le social. C'est ainsi que s'expliquent des caractéristiques bien connues comme l'assistantat généralisé, une certaine surmédicalisation, la coexistence de « niches » de « sur-développement » contras-

[5] Fuma Sudel, « Les relations entre l'ancienne société créole et l'Église catholique de l'abolition de l'esclavage à la départementalisation de l'Ile de La Réunion, » in *Revue Historique des Mascareignes*, N° 3 - 2001, colloque « Les chrétiens australes du xviii<sup>e</sup> siècle à nos jours », 223 p., pp. 117 à 134.

tant avec des secteurs délaissés, un excès de facilités qui concerne aussi bien un revenu minimum d'insertion dont une part du titre (l'insertion) est une grossière contrevérité caractéristique de la « société de simulacre » qui prévaut partout dans l'île – que par les montages de prêts déclenchant un surendettement, le tout aboutissant à la non-incitation au travail et à l'aggravation du chômage<sup>[6]</sup>.

- On remarquera que sur tous ces points il y a bien eu inversion des modèles qui autrefois étaient inculqués, si l'on peut dire tout à fait naturellement, par la famille, l'Église et l'école. Mais l'inversion des modèles s'est marquée sur un plan général, en ce qui concerne les fondements mêmes de l'éthos, des traditions affirmées par la culture, et l'on peut même penser qu'il s'agit là des transformations les plus significatives que l'on puisse observer. Nous ne pouvons malheureusement qu'indiquer ici les faits plus saillants ; quelles sont les « inversions » des principaux principes ou privilèges qui étaient transmis par l'héritage culturel ?

Le principe de continuité liait entre elles les générations. Certes, on ne trouve pas à La Réunion de « profondeur généalogique » dépassant la troisième génération ascendante, en particulier chez les descendants d'esclaves. Les grands propriétaires connaissent par contre leur généalogie. Néanmoins, quel que soit le milieu social, il existait à La Réunion une conscience de groupe, un sentiment d'appartenance à une même famille. Cet esprit communautaire entraînait deux conséquences : des visites a-périodiques soit à l'occasion d'événements (naissances, mariages, décès) soit de temps à autre le dimanche ou à l'occasion de fêtes, et une solidarité qui se manifestait quand l'un des membres de la famille était dans le besoin. Ces relations de famille sont de moins en moins fréquentes aujourd'hui. Les visites sont devenues plus rares et l'entraide a pratiquement disparu.

Le principe d'autorité impliquait le respect de la hiérarchie au sein du groupe social ou régnait une forte inégalité qui était intériorisée par tous. Le privilège de masculinité, sur lequel nous aurons à revenir, était reconnu par tous les individus – y compris par les femmes... Le fils aîné était « supérieur » aux autres et l'ordre de primogéniture n'était pas une vague expression. L'ordre social était fondé sur le respect du statut, de la richesse, de la fonction. Ces distinctions n'ont pas disparu mais aujourd'hui, c'est l'égalité qui s'affirme partout et qui souvent devient l'égalitarisme...

Une autre sorte d'autorité n'a pas résisté à la montée en puissance des idées de liberté de pensée, de l'individualisme et de l'égalitarisme : il s'agit de la religion catholique et du déclin de l'influence d'un clergé autrefois tout puissant qui intervenait fortement dans la vie sociale et politique de l'île. Il semble que la remise en question de l'impérialisme de l'occident ait eu une influence sur cette évolution ; en effet, l'Islam, l'Hindouisme et même les autres pratiques chrétiennes qu'on peut dire dissidentes ne semblent pas avoir été atteints de désaffections à La Réunion (au contraire, on observe un renouveau des cultes Hindous avec la venue périodique de dignitaires de l'In-

---

[6] INSEE., Bulletin 2001-2002, taux de chômage en métropole et dans les DOM., p. 109. La Réunion est la région française qui enregistre le taux de chômage le plus élevé. En forte augmentation depuis 1982, il atteignait 36,5 % en mars 2000 (moins de 30 % dans les autres DOM). Le cap des 100 000 chômeurs de la population a été atteint en 2000 alors que la population active ayant un emploi s'élève à 180 500 habitants !

de, et un nombre croissant d'adeptes d'églises chrétiennes « dissidentes »). La société réunionnaise créole vivait autrefois dans une stricte obédience vis-à-vis des « pères », prêtres séculiers ou réguliers. Le curé de la paroisse exerce une autorité sans faille, d'ailleurs toute dévouée aux fidèles, et l'existence quotidienne était rythmée par les manifestations religieuses. C'est ce lien de sujétion qui a été définitivement brisé, même en ce qui concerne les catholiques « pratiquants ». Cette baisse de la pratique religieuse concerne, surtout là comme ailleurs, des tranches d'âge entre 15 et 30 ans. Il est probable qu'elle est en relation avec l'augmentation des diverses formes de magie ou divination (devins ou guérisseurs « malabars », comoriens, malgaches ou créoles).

Il faudrait enfin accorder une grande importance au principe de sacralité – qui est un invariant culturel. La société réunionnaise, qui, pourrait-on dire, vivait autrefois au rythme de l'Église et sous son contrôle, s'est complètement dégagée de son emprise. La laïcité est devenue depuis longtemps un dogme. Là encore la désaffection envers le « sacré » et surtout le fait des jeunes qui tombent dans les pratiques hétérodoxes que nous venons d'évoquer.

On le constate : les modèles les plus profonds qui caractérisaient l'édifice social ont pratiquement disparu. On doit cependant, avant de terminer, souligner l'importance du déclin d'un privilège qui sous-tend toute la structure sociale : le privilège de masculinité est devenu obsolète et n'existe plus que comme survivance (ainsi les garçons sont préférés aux filles surtout pour les naissances, mais cette différence elle-même s'estompe). La femme a acquis progressivement une importance particulière dans la mesure où le père se trouve dévalorisé : dans de nombreux cas, et du fait d'un chômage devenu « endémique », il ne subvient plus aux besoins du foyer. Les enfants du foyer marquent de plus en plus leur indépendance, y compris les filles depuis la dernière décennie ; cette prise d'autonomie est l'une des manifestations de l'obsolescence du principe de séniorité, qui lui aussi s'est inversé : l'âge qui était une qualité, un « plus », apporte désormais un « manque », et il est devenu le pire des désavantages. L'inversion de ces deux privilèges de masculinité et de séniorité en moins d'un quart de siècle, a transformé radicalement la société créole.

On peut ajouter que dans la même période, l'importance de la « matrifocalité » s'est nettement accentuée. Comme on le sait, il s'agit d'un phénomène très général dans les pays du « Sud » qui a commencé à être étudié, mais existe partout ; il est surtout marqué dans les grandes agglomérations urbaines. Il est en relation avec la transformation des structures familiales. Il se caractérise par l'absence de compagnon de la mère : le foyer subsiste, mais il se construit autour de la mère (ou assez souvent autour de la grand-mère maternelle) le ou les pères des enfants ne vivant pas en permanence dans le logement ; les enfants appartiennent rarement à un même compagnon<sup>[7]</sup>. Il ne faudrait pas extrapoler de catégories occidentales pour qualifier ces situations. Sauf exception, on ne peut pas parler de « prostitution » organisée. Compte tenu de la précarité de la situation sociale des hommes et ne pouvant pas compter sur eux ni sur les autres plans (stabilité familiale... etc.), les femmes se sont organisées en dehors de la présence masculine et sans référence à celle-ci. On aurait certainement tort de porter des jugements de valeur sur de telles pratiques ; le courage, l'esprit d'ini-

---

[7] INSEE, Bulletin 1974 et 1983. Il y avait 18,5 % de naissances illégitimes en 1951, 31,5 % en 1974, 39,5 % en 1982.

tiative et d'organisation de nombreuses mères sont admirables, mais il est certain que ces situations sont une conséquence de la dégradation des structures traditionnelles.

L'identité est l'appartenance à un ensemble de valeur qui non seulement définit la personnalité, mais la fonde en l'ancrant profondément dans le social. L'être se trouve alors en équilibre avec lui-même et avec son groupe et il n'est pas exagéré de dire qu'au-delà de ces cohérences, il est aussi, au plan de l'inconscient, en équilibre global, comme le montrent les mythes, les rites et les symboles, entre microcosme et macrocosme. Les relations identitaires jouent avant tout comme une caution, une garantie, une authentification de l'existence individuelle.

Quand cette relation est perdue, tout risque de s'effondrer parce que plus rien n'est validé. C'est le spectacle désolant de la « dysculturation » qui apparaît au fond du mal-vivre des sociétés et des cultures post-modernes, avec toutes les conséquences que cette déshérence implique. L'homme est devenu orphelin du groupe – et sans doute rien n'est-il pire, car c'est là une situation toute nouvelle dans l'histoire. Sans reprendre des analyses déjà faites, nous voudrions dire que pour la première fois, l'être se trouve privé de ce que nous appelons les trois « R » : les repères, les références, et les recours. Ce triptyque est un authentique invariant culturel qui a fonctionné partout et dont la disparition nous semble être la caractéristique fondamentale du mal vivre post-moderne : les repères, ce sont les coordonnées sociales (la relation au groupe), les références, ce sont les coordonnées culturelles (la relation à l'idéologie) les recours, ce sont les coordonnées religieuses (la relation à l'invisible qui assure en principe la protection du vivant). Les processus de socialisation, fondement de l'identité culturelle – au sens large de l'expression – nous semblent être l'essentiel de la dynamique sociale à l'œuvre à La Réunion, mais comme nous avons essayé de le montrer, le plus important est « l'identité résidentielle » qui au-delà de toutes les différences, transcende les apparentes contradictions pour en faire des complémentarités<sup>[8]</sup>.

Nous concluons cette analyse en rappelant que les particularités propres à l'entrée de La Réunion dans l'ère de la post-modernité s'inscrivent dans le cadre d'un enjeu historique global de décolonisation des vieilles colonies (la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe et La Réunion) par la France pour conserver un droit de regard dans des espaces géopolitiques éloignés du territoire national, lui permettant notamment d'être présente dans l'Atlantique, le Pacifique et l'océan Indien. Cet enjeu de politique internationale de taille, non-avoué, explique le choix du maintien de La France dans les vieilles colonies, bien que justifié par d'autres arguments – en particulier l'attachement patriotique des populations – qui ne nous semblent pas suffisants pour comprendre la « départementalisation » des Iles.

Ce nouveau statut qui ne s'applique au XXe qu'aux vieilles colonies et qui, dans l'esprit de l'ancienne métropole coloniale, signifie l'intégration politique, économique et sociale dans l'ensemble national n'est cependant pas réalisé à la fin du XXe siècle comme l'ont démontré des études universitaires ou le vote de nouvelles lois sociales pour corriger cette situation particulière. L'objectif de la métropole, dans le contexte international des années cinquante, marqué par la grande vague de décoloni-

8] Poirier Jean, Fuma Sudel, « Dynamique sociale et récits de vie créole réunionnais », 5e colloque international des créolistes, avril 1986, 11 p.



sation et la fin des grands empires coloniaux, était de démontrer par l'exemple qu'elle pouvait apporter les bienfaits matériels, culturels et politiques de la civilisation occidentale. Le défi à relever semblait d'autant plus possible qu'il concernait des espaces géographiques restreints, faciles à contrôler et où l'ancrage culturel pré-colonial ne constituait plus un obstacle. À La Réunion, la situation était d'autant plus avantageuse que l'île était au départ vide d'hommes. La loi-programme du 30 juillet 1960 dont Michel Debré est à l'origine qui contraint les différents ministères français à budgéter les travaux concernant les départements d'outre-mer est l'illustration parfaite de cette volonté politique<sup>[9]</sup>. En quelques années, notamment entre 1961 et 1972, l'île va connaître un développement prodigieux du capital public d'infrastructures et du capital humain. Les grands équipements de base seront réalisés à La Réunion pendant la décennie 1960-1970 : modernisation d'un réseau routier archaïque avec la construction de la route en corniche reliant la capitale à l'Ouest de l'île, constructions d'hôpitaux, de bâtiments scolaires, de centrales hydroélectriques (Langevin et Takamaka), agrandissement de l'aéroport, captage du Bras de la Plaine, édification de bâtiments modernes pour les télécommunications, la poste, la radio, la télévision d'Etat, la météorologie nationale... Les 603 kilomètres de routes empierrées qui reliaient les différentes bourgades de l'île seront remplacés par des routes bitumées. En 1972, on recense 978 kilomètres de routes bitumées contre 131 kilomètres en 1946. Ces exemples mettent en évidence le développement considérable des équipements de base qui transforme en profondeur l'économie réunionnaise.

Face aux ex-colonies, engluées dans les problématiques du sous-développement, confrontées à la malnutrition, à l'insuffisance d'infrastructure, au manque de capitaux, les départements d'outre-mer présentent les « avantages » du modèle français. Ils sont en outre des points d'appui fixes pour La France dans des zones hautement stratégiques, lui permettant de surplus de conserver sa place de grande puissance maritime par le contrôle des eaux territoriales des départements d'outre-mer.

Pour réussir ce défi de la départementalisation, qu'on peut interpréter comme un néo-colonialisme qui gomme les aspects les plus saillants de l'ancienne domination coloniale tout en introduisant de nouvelles stratégies de contrôle des espaces insulaires, La France applique pendant toute la période des années soixante la politique assimilationniste, définie par Michel Debré, Premier ministre et député de La Réunion pendant cette période. En réalité, le principal souci des dirigeants politiques était le contrôle des grands bassins océaniques : l'Atlantique, l'océan Indien, l'océan Pacifique. En assimilant les populations des petites îles, des Caraïbes, du Pacifique et de l'océan Indien, on les faisait disparaître au plan culturel, stratégie renforcée par la politique d'immigration des jeunes vers la métropole et à l'inverse l'envoi massif de fonctionnaires français dans les îles. L'émigration vers la métropole concerne 39 737 jeunes Réunionnais entre 1961 et 1974 avec des épisodes douloureux comme celui des enfants de l'assistance sociale qui avaient été envoyés dans la Creuse pour être « adoptés »<sup>[10]</sup> !

[9] Eve Prosper, Fuma Sudel « L'histoire d'une vieille colonie », in *La Nouvelle Réunion, Cinquantième anniversaire de la départementalisation*, Conseil Général de La Réunion, imp. Graphica, novembre 1996, 203 p., pp. 22 à 59. Michel Debré, *Une politique pour La Réunion*, Paris, Plon, 1974, pp.114 à 115. L'Équipement a réalisé pour 360 millions de francs de travaux, l'énergie électrique pour 260 millions et l'administration des postes pour 200 millions.

[10] INSEE, Réunion, Bulletin annuel 1982, p. 38, tableau des Réunionnais installés en France métropolitaine. Le BUMI-DOM a été créé en 1962. On recense alors 135 départs pour l'année 1962, 2600 en 1966, 5655 en 1975 ! Voir aussi tableau INSEE, 2000-2001, p. 48 (mouvements migratoires de 1961 à 1997)

À l'inverse les fonctionnaires métropolitains dont le nombre passe de 8 000 en 1961 à 23 000 en 1982 deviennent les nouveaux maîtres de l'administration contrôlant tous les postes décisionnels d'une fonction publique omnipotente. Préfecture, éducation nationale, professions de santé sont dirigées par les fonctionnaires métropolitains.

La boucle de la politique assimilationniste pouvait être bouclée en deux ou trois générations si aucune résistance locale ne s'opposait à la stratégie des gouvernants de l'époque. Or, l'application de ce programme, en réalité « colonisation à rebours », l'objectif étant le contrôle des « confettis » de l'empire, après les pertes de l'Indochine, de l'Algérie, de Madagascar et des colonies africaines, a été enrayée par l'opposition des partis progressistes des départements d'outre-mer, représentés à La Réunion par le Parti Communiste Réunionnais et son chef charismatique Paul Vergès. Il serait prétentieux pour nous d'expliquer dans cette communication le rôle joué par son groupe politique, mais il nous fallait rappeler ici la place déterminante du Parti Communiste Réunionnais dans la lutte contre la départementalisation assimilationniste qui en l'espace de deux décennies avait généré des effets pervers sur le plan humain<sup>[11]</sup>.

Sans entrer dans des détails et répéter des analyses déjà publiées, citons notamment la perte des repères culturels, la désorganisation du biotope créole par la construction d'immeubles calqués sur le mode occidental, la politique d'assistanat et de déresponsabilisation des défavorisés avec l'institution d'un revenu minimum d'insertion (sans insertion réelle), l'introduction d'un nouveau corps social – celui des fonctionnaires métropolitains – qui recrée dans l'île leur biotope sociologique, imposant un modèle de pensée occidental qui brise les frontières sociales existantes et établit de nouvelles hiérarchies, la politique d'immigration des forces vives de la population, vers la métropole et ses excès...

Sur ce dernier point, nous rappellerons seulement l'exemple tragique de la déportation d'un millier d'enfants réunionnais défavorisés en France métropolitaine pour combler les vides des régions sous-peuplées, en particulier dans la Creuse où beaucoup de ses jeunes ont été envoyés par la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale de La Réunion<sup>[12]</sup>. Ce fait historique – à peine imaginable dans les années soixante – est un véritable crime, un nouvel esclavage se dissimulant sous une apparence d'œuvre social destinée à chasser la misère dans un département d'outre-mer ayant la prétention d'être un modèle d'intégration dans l'ensemble national<sup>[13]</sup>. Cet épisode, évoqué dans une de nos publications en 1996, qui s'inscrit dans la stratégie assimilationniste des gouvernants de l'époque a abouti au départ forcé d'enfants créoles envoyés dans le cadre des services sociaux en France et « placés » dans différents foyers en les isolant volontairement de leur foyer d'origine. Ces pratiques ont été le fait d'une administration locale supervisée par un pouvoir politique qui porte la responsabilité de cette déportation.

[11] Vergès Paul, *D'une île au monde, entretiens avec Brigitte Croisier*, Paris 1993, l'Harmattan, 319 p., p. 140: « la revendication de l'autonomie permettait de dénoncer la situation post-coloniale entre 1959 et 1982. »

[12] En 1966, dans l'ouvrage édité par le Conseil Général – *La Nouvelle Réunion...*, imp. Graphica, op. cit., p. 56, nous dénoncions l'épisode douloureux des enfants réunionnais envoyés dans la Creuse pour être « adoptés ».

[13] Le journal hebdomadaire VSD, n° 1301, pp. 21-24, du 1er au 7 août 2002 et le *Journal de l'île de La Réunion*, 7 août 2002 publient des extraits d'archives (25 pièces) consacrés à cette affaire.

Ce n'est sans doute pas ici le lieu de présenter le dossier complexe qui se situe sur le terrain judiciaire<sup>[14]</sup>. De plus, pour l'historien, toutes les sources ne sont pas encore accessibles, seuls les intéressés pouvant avoir accès à leur dossier individuel. Nous ferons simplement les remarques suivantes :

- L'initiative de ce programme de départs organisés concernant des jeunes (presque uniquement des enfants) revient à Michel Debré et a été construite à la fois – raison officielle évoquée – pour soulager la misère et revitaliser les régions sous-peuplées de la métropole. Ce programme a été exécuté sans contrôle par l'administration concernée (la D.D.A.S.S) jusqu'au moment où le professeur Pierre Denoix, nommé Directeur Général de la Santé, a exprimé son désaccord total, en termes sévères ; les départs se sont alors ralentis, puis ont été interrompus<sup>[15]</sup>.
- C'est le professeur Denoix qui a officiellement utilisé le premier le terme de « déportation » en reprenant des documents antérieurs (lettres, rapports et articles)<sup>[16]</sup>. Le terme a été contesté malheureusement bien à tort (il apparaît dans la langue en 1945 avec une acceptation proprement juridique et a pris plus tard son acceptation actuelle). On a déjà contesté le mot à propos de l'esclavage. « Déportation » connote l'internement dans un camp d'un ensemble de personne. Mais il y a bien en ce qui concerne les enfants réunionnais un **départ à la fois collectif** (d'une catégorie de la population) et **forcé**, qui contrevenait dès l'origine à la fois au droit positif français et aux droits de l'homme (cf. Déclaration internationale sur les droits des enfants).
- Le programme a porté sur un effectif de 1 000 à 1 200 victimes. Des manœuvres inadmissibles ont eu lieu, pressions exercées sur les parents, abus de pouvoir, exigence du secret. Le plus grave, selon nous, a été la séparation sélective des enfants avec leurs parents naturels ; on a même la preuve de détournements de correspondances adressées aux enfants.
- Il est évident que ce fait d'histoire ne peut être étouffé. Il faut d'abord établir l'inventaire exact des jeunes ainsi éloignés de leur famille et suivre, cas par cas, les difficultés qu'ils ont rencontrées, dont certaines ont été tragiques<sup>[17]</sup>. Il faut relever tous les actes administratifs diligentés par la D.D.A.S.S, réunir les différents rapports soit concernant la situation individuelle des enfants, soit les rapports ayant un but plus général – et préciser chaque fois les décisions – ou les non-décisions – qui ont suivi ces rapports.

---

[14] En juillet 2001, Jean-Jacques Barbey - un Réunionnais placé à l'âge de 7 ans dans un foyer de la Creuse - retrouve sa famille à La Réunion. Il décide alors de porter plainte contre l'Etat. Une association des anciens déportés « Rasins anler » s'est créée. « *Nous irons jusqu'au tribunal s'il le faut* » a déclaré le vice-président.

[15] L'administration peut-elle toutefois porter toute la responsabilité de cette affaire dramatique ? A-t-elle agi de son propre chef ou n'a-t-elle fait qu'exécuter les décisions du politique ? Sur ce point, le rôle joué par Michel Debré, commanditaire du programme, reste à préciser.

[16] Pierre Denoix écrit une première lettre en 1975 dans laquelle il déclare : « *Ces déportations d'enfants ne suffiront pas à résoudre le problème de l'emploi dans les départements d'outre-mer que l'on met en avant pour les justifier* ». Il réitère son analyse le 3 novembre 1975 rappelant que les « *jeunes ont été soustraits de leur milieu familial et mis d'office en d'autres lieux et en dehors d'un placement familial* ».

[17] Les jeunes ont été victimes du racisme en France et certains d'entre eux ont subi un véritable calvaire (viols, violences physiques et sévices moraux).

Nous ne pouvions terminer cette analyse du passage de La Réunion dans l'ère de la post-modernité sans essayer de comprendre les enjeux historiques qui ont contribué à cette accélération de l'histoire et les effets bénéfiques ou pervers qui en résultèrent. Retenons simplement que l'attachement à l'identité créole, la résistance culturelle à l'assimilation et le réveil d'une conscience identitaire réunionnaise a préservé la population réunionnaise d'un véritable génocide culturel. Néanmoins, l'imaginaire colonial n'a pas été effacé par la « départementalisation », mais le paradigme colonial a été masqué par la post-modernité à travers l'idéologie du développement qui se substitue à celle de la grande mission civilisatrice de la France coloniale. Les années soixante à La Réunion, ancienne colonie intégrée dans l'ensemble national français, ont été marquées par l'image d'une France généreuse, qui apporte le progrès technique, la santé, la modernité... La Réunion devait être le porte-drapeau, la continuité de La France dans l'océan Indien. Sarda Garriga, le libérateur de l'esclavage dans l'inconscient collectif réunionnais, comme le Général de Gaulle ou le Premier Ministre et député de La Réunion, Michel Debré, sont les « papa » de nombreux Réunionnais, considérés par certains encore comme « les grands enfants » de La République. L'administration française, qui devient toute puissante dans l'Ile dans les années soixante avec l'arrivée massive des nouveaux fonctionnaires métropolitains, est surévaluée par cet imaginaire colonial et à l'inverse les Réunionnais fonctionnaires, subalternes pour la plupart, sont sous-estimés, et finissent par ne plus avoir confiance en leur capacité de gestion de leur Ile et de leur patrimoine. Les longues et virulentes polémiques sur la question de l'utilisation du « créole » sont au centre de cette problématique de dévalorisation d'une culture, conséquence d'une idéologie coloniale qui perdure bien au-delà des années soixante. Il en est de même sur un tout autre plan du contenu hautement significatif des petites annonces consacrées aux rencontres hommes-femmes dans les journaux locaux de la fin du xx<sup>e</sup> siècle. Le modèle idéal recherché par les femmes réunionnaises d'origine indienne ou africaine est européen, de préférence le « zoreil » blond aux yeux bleus. Ces derniers sont eux-mêmes à la recherche d'un exotisme colonial, inconscients de ce que leur propre inconscient charrie comme jugement de valeur et d'automatismes culturels forgés par plusieurs siècles de colonisation. D'autres trouvent dans les responsabilités administratives, culturelles, politiques la possibilité de réaliser l'action gratifiante pour eux-mêmes, impossible à atteindre en France, mais facilement réalisable dans les départements d'outre-mer. Il faut voir là les conséquences des cinq siècles de colonisation occidentale depuis le XV<sup>e</sup> jusqu'au xx<sup>e</sup> siècle qui a créé des structures sociales au sein desquelles les hommes d'hier et d'aujourd'hui, héritiers temporaires des automatismes culturels de ceux qui les ont précédés, « l'enfant » comme le dit si bien Pierre Laborit « *ne laissant à sa disposition qu'une armoire de jugements de valeur qui sont eux-mêmes la sécrétion des cerveaux des générations précédentes* »... Peut-être avons-nous là les clefs pour comprendre les ambivalences de la post-modernité réunionnaise...